



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question au Gouvernement n° 1214

Texte de la question

HÔPITAUX

M. le président. La parole est à M. Alfred Trassy-Paillogues, pour le groupe UMP.

M. Alfred Trassy-Paillogues. Monsieur le ministre de la santé, de la famille, et des personnes handicapées, même si l'OMS considère la France comme le pays disposant du système de soins le plus performant, notre système de santé est confronté à diverses difficultés et appelle des réformes indispensables pour l'améliorer. C'est pourquoi le Gouvernement s'attache à mener une politique cohérente et complète en matière de santé. A cet égard, vous avez déjà engagé des mesures pour améliorer le système de soins, prévenir des risques et lutter contre les maladies qui touchent la population française.

Par ailleurs, vous entendez agir aussi en direction des structures du système de santé français pour assurer aux patients un service de qualité. Votre objectif est de donner les moyens nécessaires à l'Etat, aux personnels de santé, à l'hôpital et à l'assurance maladie pour mettre en oeuvre une politique ambitieuse de santé, à long terme. L'un des axes majeurs de votre ambition est celui de la modernisation de l'hôpital afin de lui donner un nouveau souffle dans le cadre du plan Hôpital 2007.

Cependant, dans mon département, la Seine-Maritime, les personnels hospitaliers, confrontés à des difficultés, sont inquiets et expriment leur malaise. Aussi, monsieur le ministre, comment percevez-vous leurs inquiétudes ? Pouvez-vous nous indiquer en quoi la politique que vous menez permettra de répondre à leurs appels ?

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est M. le ministre de la santé, de la famille, et des personnes handicapées.

M. Michel Delebarre. Attention, c'est la dernière !

M. Jean-François Mattei, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Il est vrai, monsieur le député, que la morosité prévaut souvent à l'hôpital devant des bâtiments vieilliss et des équipements souvent obsolètes, mais nous y avons répondu par un plan d'investissement sans précédent de 10,2 milliards d'euros sur cinq ans.

Morosité encore à l'hôpital face au carcan budgétaire des enveloppes globales, mais nous y avons répondu par une nouvelle logique budgétaire de tarification à l'activité qui responsabilise et invite à l'innovation.

Morosité toujours à l'hôpital devant le fossé d'incompréhension qui s'est progressivement creusé entre les administratifs et les médecins, mais nous y avons répondu par une nouvelle répartition des responsabilités entre les administratifs et les médecins, désormais réassociés.

Morosité, enfin, face à une réduction du temps de travail sans anticipation ni réorganisation, qui s'applique à des équipes déjà insuffisantes. Nous y répondons par la création de 45 000 emplois non médicaux...

M. André Chassaigne. C'est faux !

M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. ... et 3 500 postes de praticiens hospitaliers.

M. Pierre Goldberg. C'est complètement faux !

M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Enfin, je vous annonce, monsieur le député, que 400 millions d'euros seront alloués aux hôpitaux, avant la fin du trimestre, pour financer les congés non pris ou qui ont été épargnés par des personnels ayant accompli des durées de travail plus longues que prévu.

M. Maxime Gremetz. Démago !

M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Vous le voyez, la réforme est au coeur de l'hôpital. Dépassant la morosité, l'hôpital doit être porteur d'espérance. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1214

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 mars 2004